



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2015

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 39 membres présents, 13 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 74%

Excusés	
	Anne Beck
	Pierre Beck
	René-Philippe Charton
	Florence Dos Santos
	Florence Fries
	Loïc Haldimann
	Jamal Laksiri
	Giorgio Micello
	Arlette Thentz
	Laurent Théodore
	Francine Truc-Brenneisen
	Dominique Vanthier
	Paul Veyrassat
Non Excusé	
	David Savelli

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
 - Communiqué no 34
4. Elections Associations intercommunales: AIER: 1 délégué + 1 délégué suppléant.
5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 69. Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (traité par la CoFin).
6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 70. Demande de crédit complémentaire au budget 2015 (traité par la CoFin).
7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 71. Arrêté d'imposition pour l'année 2016 (traité par la CoFin).
8. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 72. Affaires du personnel – modification de taux d'activité au service culturel. (1^{er} membre: Rose-Verts rapporteur: UDC).
9. Préavis no 65/11-16 – Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés de Rolle. Rapport de la commission - prise de décision.
10. Préavis no 68/11-16 – Adoption d'un règlement concernant le service des taxis. Rapport de la commission – prise de décision.
11. Divers et propositions individuelles.



La présidente souhaite la bienvenue à chacun et fait voter sur l'ordre du jour modifié au point 5 (préavis également traité par la Cogest). L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente procède à la lecture de la lettre de démission de sa fonction de conseillère au 31 août 2015 de Mme Rea.

Elle évoque le sujet des prochaines votations fédérales et compte sur la participation de chaque conseiller. Toute absence devra lui être annoncée au plus tard le vendredi 11 septembre.

Une réunion du bureau et des chefs de groupe sera organisée afin de discuter des indemnités et des jetons de présence des conseillers pour la législature 2016-2021.

Elle demande également aux conseillers de prendre note d'un changement de date ; le conseil du 1^{er} mars 2016 est reporté au 15 mars 2016 à cause des élections du 28 février 2016 lors desquelles les conseillers devront être présents.

Elle annonce la séance d'information au sujet de la Route de Distribution Urbaine (RDU) et ses futurs quartiers. Elle remettra l'invitation y relative aux conseillers qui désirent y participer.

Elle rappelle de faire parvenir les rapports à la Commune, à l'attention du Conseil communal.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard annonce le programme des festivités qui se dérouleront le 12 septembre à l'occasion de l'inauguration de la Grand Rue. La circulation en double sens sera rétablie en soirée, après l'ouverture du tronçon par un ballet de «Coccinelles». Il s'agit d'un programme imaginé et organisé par le GREC. La Commune assurera les animations jusqu'à midi puis le groupement des commerçants rollois prendra le relais avec une tablée géante d'environ 350 m, et il invite chacun à venir y manger entre 12h00 et 15h00. La Grand Rue redeviendra donc rue à double sens en soirée et le restera un certain temps, en tout cas jusqu'au début juin 2016 lors de la Fête «Rolle 1900». Ne pas oublier que des travaux de finition sont encore à entreprendre, tels ceux de la Place des Tilleuls et ceux vers la Fontaine au bas de la rue du Temple où un revêtement en granit sera posé afin de la mettre en valeur. D'autres travaux vont aussi enfin commencer à la route de Gilly/route de Genève pour la mise en service de la régulation lumineuse au carrefour pour les bus, projet retardé à cause des oppositions qui ont dû être traitées; ils pourront probablement débuter avant le 12 septembre 2015 et dureront environ 2 mois.

Mme Byrne Garelli, au sujet de la Débridée et de ses projets, annonce qu'une séance d'information pour les conseillers communaux se tiendra le 14 septembre à 19h00 et attend une confirmation de participation de la part des délégués intéressés.

Après la séance tenue avec les chefs de groupes, délégation de la commission des finances, délégation de la commission ad hoc ainsi que d'autres personnes, il a été décidé d'organiser une séance d'information publique sur le projet du port. Une première séance est agendée au 23 septembre, séance lors de laquelle seront présentées les orientations données au préavis; le 30 septembre se tiendra la séance d'information publique destinée aux utilisateurs du port et au public au sens large.

Au sujet du gazon artificiel du terrain de sport des offres ont été reçues, conformes à ce qui était prévu dans le préavis, de même qu'une offre nettement plus avantageuse ce qui a permis de prendre l'option de faire poser ce gazon pour un montant de Fr. 89'000.- de moins par rapport au budget accordé; la Municipalité a donc décidé d'aller de l'avant ce qui réjouit beaucoup les écoles et les sociétés locales. Le temps d'utilisation du terrain sera ainsi passablement allongé par rapport au terrain recouvert de gazon naturel. La subvention de Fr. 45'000.- accordée par le Fonds Vaudois du Sport permet également d'être sous le budget.



M. Echenard rappelle que l'Echo rollois a été supprimé et incorporé dans le quotidien « La Côte » de l'édition du vendredi, ce qui ne permet plus de communiquer par le biais de ce tout ménages le vendredi. Toutefois, 3 commerçants rollois ont eu l'idée de lancer un nouveau journal local « Perle du Léman » dont le numéro 0 se trouvera dès le vendredi suivant dans les boîtes aux lettres. Il s'agit d'un projet ambitieux que la Municipalité soutient. Il contient des informations officielles émanant de la Commune, divers articles rédactionnels et des insertions publicitaires. Le but est de faire un journal communal pour Rolle et sa région et il lui souhaite une longue vie.

4. Elections Associations intercommunales: AIER: 1 délégué + 1 délégué suppléant.

La Présidente a reçu les propositions suivantes:

En remplacement de M. Robin Davies, Mme Corinne Petitpierre qui est élue à la majorité.

En remplacement de M. Christian Hochstrasser, M. Arthur Petit qui est élu à la majorité.

5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 69. Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Ce préavis est transmis à la Cofin et à la Cogest et sera traité par la Cofin.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 70. Demande de crédit complémentaires au budget 2015.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 71. Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Ce préavis sera traité par la Cofin.

8. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 72. Affaires du personnel – modification de taux d'activité au service culturel (1^{er} membre: Rose-Verts rapporteur: UDC).

Les membres de la commission sont les suivants:

Président: M. Schatzmann; rapporteur: Mme Petitpierre; membres: Mmes Fries, Truc; MM. Guisolan, Monod, Micello.

La composition de la commission est approuvée à l'unanimité.

9. Préavis N° 65/11-16 – Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés de Rolle. Rapport de la commission - prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Deruaz, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis la Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley relève le fait que le préavis n'a pas été soumis à la Cofin.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à la majorité (1 abstention).



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 65 de la Municipalité du 9 juin 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre le développement du projet «Quartiers solidaires» à Rolle pour une durée maximale de 4 ans.
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 72'000.- par an, selon l'évolution du projet, à répartir dans les budgets de fonctionnement y relatifs.

Le Préavis N° 65 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 1^{er} septembre 2015

10. Préavis no 68/11-16 – Adoption d'un règlement concernant le service des taxis. Rapport de la commission – prise de décision.

Le rapporteur de la commission, Mme Gentile, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis la Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à la majorité (1 avis contraire, 1 abstention).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 68 de la Municipalité du 2 juin 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le règlement communal sur le Service des taxis.
2. D'adopter les tarifs et compteurs kilométriques découlant du règlement sur le Service des taxis.
3. De transmettre ce dossier pour validation au Département cantonal concerné.

Le Préavis N° 68 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 1^{er} septembre 2015

11. Propositions individuelles et divers.

M. Lecoultre prend la parole au sujet du préavis portant sur l'adoption d'un règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière, afin de préciser que ce préavis a été traité durant l'été mais que l'approbation du rapport par certains membres est encore attendue.

Il poursuit en disant que la plupart des journaux fustigent les services publics à cause des fonctionnaires fainéants et des coûts exorbitants, et les citoyens les plus avisés ne manquent pas d'y associer les élus, c'est-à-dire entre autre les conseillers communaux dont l'incurie et la corruption sont légendaires. Selon eux, le salut de l'humanité ne peut venir que de l'économie privée et des privatisations.



Le meilleur exemple rollois est celui de l'hôtel Riverolle hors service depuis plus de 10 ans; cet établissement serait la vergogne de la commune et de la région s'il dépendait des autorités. Cet hôtel si utile à la ville et à la région reste obstinément fermé sans raison connue; s'il fut un temps où l'accès à l'hôtel était difficile, quoique l'accès à la plage était toujours possible, la commune n'est plus du tout concernée depuis la construction du giratoire inauguré il y a déjà plusieurs années. S'il s'agissait d'un établissement public la situation serait jugée scandaleuse, s'agissant d'un établissement privé elle se nimbe au contraire d'un mystère sacré qui ne tient qu'à s'épaissir.

M. Deruaz déplore, au sujet d'une commission qui va rapporter à la Municipalité sur le projet «Enfance et Jeunesse», regroupement de l'ASPAIRE et de l'ARAERE évoqué par le Municipal Jaquet lors du dernier Conseil, que les membres aient reçu les documents à traiter durant l'été, après les avoir réclamés. Une séance d'information a eu lieu le 27 août et les rapports sont à rendre le 15 septembre. Il trouve que ce délai de 2 semaines est un manque de respect pour les législatifs des communes concernées et c'est en outre le dernier moment pour faire des propositions d'amendements. Pour un projet dont les budgets peuvent être de plusieurs millions par année, 2 semaines de travail pour les commissions à la sortie des vacances c'est trop court et pas normal.

Mme Schmutz présente une requête pas trop onéreuse, celle du remplacement des arrosoirs en plastic du cimetière qui sont tous endommagés voire inutilisables. Ceux qui sont encore en état sont les arrosoirs métalliques, trop lourds à manipuler. Par ailleurs, elle a remarqué les effets de la sécheresse estivale au cimetière et se demande si des réservoirs destinés à recueillir l'eau de pluie ne pourraient être installés.

M. Davies demande si les conseillers peuvent utiliser les micros disposés dans la salle car les interventions hors micros sont souvent inaudibles pour les personnes installées aux derniers rangs.

Mme Choulât Pugnale suggère que les membres de l'UDC prennent place au premier rang, ce qui leur permettrait d'entendre au mieux les interventions de leurs collègues.

Mme Byrne Garelli a bien entendu la demande de Mme Schmutz et va faire le nécessaire auprès des services concernés pour voir ce qu'il est possible de réaliser, mais le point des arrosoirs pourra facilement être traité.

La Présidente clôt la séance à 20h32 et donne rendez-vous aux conseillers le 6 octobre 2015.

Au nom du Conseil communal



Pascale Vollenweider
Présidente

Violaine Cherpillod
Secrétaire